

Association Canine de l'Ariège Membre de la Fédération Canine Quercy Rouergue Pyrénées, affiliée à la SCC  
**EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES**  
 Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

# La TOUR du CRIEU (Ariège)

## Dimanche 8 Mai 2011

Eukanuba

PLACE DE LA MAIRIE

Eukanuba

Adresser la correspondance à :

Laure HENNE

31 Grand Rue - LA BASTIDE DE BOUSIGNAC (09500)

Tél. 05 61 67 25 73 après 18 h 30

Nombreuses récompenses en classes individuelles,  
Lots d'Elevage et Meutes

**CAGES SUR RESERVATION UNIQUEMENT : 5 €**

**Concours Jeunes Présentateurs comptant pour Cruft**  
Juge : Dany Meyer

**BAR BUFFET INSTALLÉ**  
**DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION**



**JURY PRESSENTI**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

**GRUPE 1**

Berger Australien, Berger Blanc Suisse, Kelpie Australien.....Mme THEVENON WULLEMAN  
 Bearded Collie, Berger Allemand, Bobtail, Bergers Belges, Shetland, Berger Hollandais, Border Collie, Bouviers Australien, des Ardennes, des Flandres, Chien de Berger des Pyrénées, Chien Loup de Saarloos, Colley, Welsh Corgi, Schapendoes, Schipperke..... M. SENECA  
 Bergers de Beauce, de Brie, de Majorque, de Russie Méridionale, Picard, Polonais de Plaine et de Podhale, Hongrois et Italiens, Berger Catalan, Chien Loup Tchecoslovaque et reste du groupe ..... M. PECOULT

**GRUPE 2**

Bergers d'Asie Centrale, de Bosnie-Herzegovine et de Croatie, du Caucase, Fila de San Miguel, Cao de Castro Laboreiro, Chien de Berger du Massif du Karst, Sarplaninac, Aïdi, Serra Estrela, Landseer, Terre Neuve, Dogue du Tibet, Mâtins de l'Alentejo, des Pyrénées, Espagnol, Saint Bernard ..... M. PECOULT  
 Bouvier Bernois ..... M. SENECA  
 Pinscher Nain ..... Mme MEYER  
 Dobermann, Pinscher, Schnauzer, Bouviers d'Appenzell et de l'Entlebuch, Grand Bouvier Suisse, Boxer, Bulldog Anglais, Bullmastiff, Cane Corso, Chien de Montagne des Pyrénées, Dogues Allemand, Argentin, de Bordeaux, de Majorque, Dogo Canario, Fila Brasileiro, Leonberg, Hovawart, Mastiff, Matin Napolitain, Rottweiler, Shar Pei, Terrier Noir Russe, Tosa, et reste du groupe.....Mme THEVENON WULLEMAN

**GRUPE 3**

Cairn, Dandie, Skye Terriers, Terrier Ecossois.....Mme DROUILLARD  
 Airedale Terrier, Border Terrier, Bull Terriers, Fox-Terrier, Kerry Blue Terrier, Silky Terrier, Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Terrier Américain, Terrier Australien, Terrier de Chasse Allemand, Terriers Jack et Reverend Russell, Terrier Irlandais, West Highland White Terrier, Yorkshire Terrier et reste du groupe.....Mme BIGAUT

**GRUPE 4**

Teckels ..... M. DEROUET

**GRUPE 5**

Basenji, Chien du Pharaon, Cirneco de L'etna, Podengo Portugais..... M. DEROUET  
 Chien du Perou A Peau Nue, Chien Nu Mexicain ..... Mme MEYER  
 Spitz Allemand, Spitz de Norrbotten, Spitz des Visigoths, Spitz Finlandais, Spitz Italien, Spitz Japonais .....Mme BIGAUT  
 Akita, Akita Américain, Chiens Nordiques, Chien de Canaan, Podencos Canario et Ibicenco, Chow Chow, Cursinu, Eurasier, Husky, Malamute, Samoyède, et autres races du groupe..... M. MEYER

**GRUPE 6**

Dalmatien ..... M. MEYER  
 Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Basset Artesien Normand, Fauves de Bretagne, Basset Hound, Beagle, Griffons Vendéens, Chien de Saint Hubert, Bleus de Gascogne, Gascons Saintongeois, Griffon Nivernais, Poitevin, Porcelaine et reste du groupe..... M. DEROUET

**GRUPE 7**

**SPECIALE BRAQUE DE L'ARIEGE,**  
 Braque d'Auvergne, Braque Français, Epagneul Français ..... M. DRILLIERES  
 Braque du Bourbonnais ..... M. GARCIA  
 Braque Hongrois, Braque Saint Germain, Drahthaar, Stichelhaar, Langhaar, Epagneul Picard, Munsterlander, Griffon Korthals, ..... M. SENECA  
 Braque Allemand, Braque de Weimar, Braque Italien, Epagneuls Bleu de Picardie, Breton, de Pont Audemer, Pointer, Setters Anglais, Gordon, Irlandais, Spinone et reste du groupe..... M. DEROUET

**GRUPE 8**

Chiens d'eau Américain, Frison, Irlandais, Portugais ..... M. SENECA  
 Barbet, Chien d'eau Espagnol Chien d'eau Romagnol, Spaniels (Clumber, Cockers Américain et Anglais, Field, Springers, Sussex), Retrievers (Golden, à Poil Bouclé, à Poil Plat, de La Baie de Chesapeake, de La Nouvelle Ecosse, du Labrador) .....Mme DROUILLARD

**GRUPE 9**

Bichons, Chihuahua, Coton de Tulear, Epagneul Nain Papillon et Phalène, Epagneul Tibétain, Griffon Belge, Griffon Bruxellois ..... M. SENECA  
 Epagneul Pekinois ..... Mme MEYER  
 Bouledogue Français, Carlin, Terrier de Boston.....Mme THEVENON WULLEMAN  
 Caniche, King et Cavalier King Charles Spaniel, Chien Chinois à Crête, Epagneul Japonais, Lhassa Apso, Petit Brabançon, Petit Chien Lion, Petit Chien Russe, Shih Tzu, Terrier Tibétain et reste du groupe .....Mme DROUILLARD

**GRUPE 10**

Azawakh ..... Mme MEYER  
 Barzoi, Galgo Espagnol, Greyhound, Levrier Afghan, Petit Lévrier Italien, Sloughi, Whippet ..... M. DEROUET  
 Lévrier Ecossois, Hongrois, Irlandais, Polonais, Saluki ..... M. SENECA

**Engagements sur internet : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)**  
**Paiement sécurisé par carte bancaire**

La société canine demande 1 € supplémentaire par transaction pour frais de traitement.

Race invitée : **Braque du Bourbonnais**  
 Engagements gratuits, par courrier uniquement

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 15 Avril 2011**

# EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À LA TOUR DU CRIEU, LE 8 MAI 2011

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

**LOGEMENT** - Seuls les chiens dont les propriétaires auront payé la réservation seront logés dans des cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h30.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchidés, cryptorchidés ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

- Seront refusés :
- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
  - les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
  - toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

### CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 7/06/2010, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 7/06/2010 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** - Uniquement TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum.

Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine de l'Arrière, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS** : La clôture des engagements est fixée au 15 avril 2011. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>er</sup> des engagements :  
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>es</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1),

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'eutectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

### OBLIGATIONS SANITAIRES :

2<sup>e</sup> Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

### CONFIRMATIONS

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois

Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois

Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois

Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois

Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_\_\_ 12 mois

\_\_\_\_\_ 15 mois

\_\_\_\_\_ 15 mois

\_\_\_\_\_ 10 mois

\_\_\_\_\_ 12 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

#### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

# Association Canine de l'Ariège

## EXPOSITION CANINE NATIONALE de LA TOUR DU CRIEU

avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

N° d'arrivée

*Engagements à adresser à Association Canine de l'Ariège - 31 Grand Rue - 09500 La Bastide de Bousignac - Renseignements : 05 61 67 25 73*  
**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ.** - Paiement à l'ordre de l'Association Canine de l'Ariège  
*Par internet sur le site [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) - Règlement par carte bancaire.*

### CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 15 AVRIL 2011

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de Tatouage : \_\_\_\_\_ N° LO : \_\_\_\_\_  
 ou identification par transpondeur

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

<b>Variété :</b> _____ Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille :</b> _____ Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs :</b> _____ Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Nature du poil :</b> _____ Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.
			<b>Poids :</b> _____ Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
 (propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement :    Intermédiaire     Ouverte     Travail     Champion     Jeune     Puppy     Vétéran   
                                   Ne concourant pas     Meute     Classe Elevage     Paire     Couple     Confirmation

### PARTICIPATION AUX FRAIS

1 <sup>er</sup> chien, catalogue et entrée inclus .....	30,00 €
2 <sup>e</sup> chien .....	26,00 €
3 <sup>e</sup> chien .....	24,00 €
4 <sup>e</sup> et suivants .....	19,00 €
<i>Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent obligatoirement appartenir au même maître (fichier SCC)</i>	
Puppy, Vétéran .....	18,00 €
Chien ne Concourant pas .....	10,00 €
Meute (6 chiens avec participation en classe individuelle) <i>Chaque chien de la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.</i>	46,00 €
Chiens suivants de la meute ( <i>chacun</i> ) .....	5,00 €
Classe et Lot d'Élevage .....	20,00 €
Confirmations seules ( <i>sans participation à l'exposition</i> ) .....	30,00 €
Carte Accompagnateur supplémentaire .....	4,00 €
Cages .....	5,00 €

*Chèques établis à l'ordre de l'Association Canine de l'Ariège*

### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.  
 J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.  
 En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.  
 Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenuil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.  
 En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16 h 30.**

Fait à \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

le \_\_\_\_\_

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé	Sommes
Intermédiaire (15 à 24 mois) .....	.....
Ouverte (à partir de 15 mois) .....	.....
Travail (à partir de 15 mois).....	.....
Champion (à partir de 15 mois).....	.....
Jeune (entre 9 et 18 mois) .....	.....
Puppy (entre 6 et 9 mois) .....	.....
Vétéran (à partir de 8 ans) .....	.....
Ne concourant pas .....	.....
<small>Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont ni jugés, ni confirmés (cf. règlement)</small>	
Classe élevage .....	.....
Meute(s).....	.....
Chien suivant de la meute.....	.....
Confirmation seule .....	.....
Cage : .....	_____ x 5 €
Carte pour accompagnateur .....	_____ x 4 €
<small>Seule la personne qui accompagnera le chien entrera gratuitement. L'engagement de 3 chiens et plus, appartenant au même propriétaire, donne droit à une entrée gratuite supplémentaire.</small>	
Adhérent à l'Association Canine de l'Ariège : - 10 %....	.....
<b>TOTAL .....</b>	

#### Joindre obligatoirement :

- Une enveloppe timbrée à 0,58 € libellée à votre adresse pour votre carte d'exposant
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour les chiens venant de l'étranger, et ceux appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie.
- Photocopie des justificatifs pour les engagements en classes Champion et Travail
- Votre règlement à l'ordre de l'Association Canine de l'Ariège par Chèque bancaire ou postal. Par internet sur le site [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr), règlement par carte bancaire, paiement sécurisé.

Feuille à renvoyer à l'Association Canine de l'Ariège

## Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

### CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 15 avril 2011

**Chien de Défense** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> cat.

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

**Chien d'Elan Norvégien et Chien de rouge de Hanovre et de Bavière** :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du CRHB (Chien de rouge de Hanovre et de Bavière) notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents..

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 15 avril 2011. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Réponses \_\_\_\_\_

# Eukanuba

## BULLETIN D'ADHESION

Association Canine de l'Ariège

Adresse : 31 Grand Rue - 09500 LA BASTIDE DE BOUSIGNAC

Tél. 05 61 67 25 73

Nom .....

Prénom.....

Adresse .....

Téléphone .....

*Montant de l'adhésion pour l'année 2011 : 10 euros*

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent au siège de l'association.

Signature du Président

Signature de l'adhérent